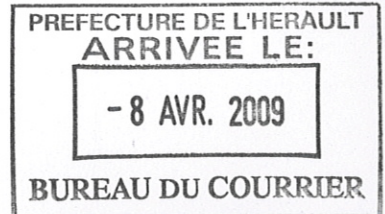




Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29  
Date de la convocation : 31 mars 2009

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
—  
X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER



N° 20

L'an deux mille neuf et le six du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme ANTOINE-SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS** :  
Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE  
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER  
Mme BOULANGÉ en faveur de M. PLANCHERON

### CESSION DE TERRAINS

#### Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé que par délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2008 le Conseil municipal avait autorisé Madame le Maire à procéder au déclassement du domaine public communal, après enquête publique et avis favorable du Commissaire Enquêteur, des terrains au droit des parcelles :

- BI 149 pour 61 m<sup>2</sup>.
- BI 148 pour 84 m<sup>2</sup>.
- BI 134 et 135 pour 121 m<sup>2</sup>.

- l'estimation des domaines fixe le prix de vente à 25 €/m<sup>2</sup>.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- De céder à Mr et Mme ESCADA une parcelle de 61 m<sup>2</sup> pour un montant de 1525 €
- De céder à Mr et Mme OLTRA une parcelle de 84 m<sup>2</sup> pour un montant de 2100 €
- De céder à Mr et Mme SERGENT une parcelle de 109 m<sup>2</sup> pour un montant de 2725 €
- de dire que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge des acquéreurs.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE, à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 21/04/2009  
et publication  
le 21/04/2009



Le Maire